

Yvonand, le 19 juin 2026



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 19.06.2026

Présidence : Mme Nicole Bachmann

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 27.04.2026, **préavis 2026/03** ;
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'autoriser la municipalité à procéder à l'achat du chariot télescopique Manitou pour un montant de CHF 47'000.- ;
2. De financer cet achat par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût du chariot télescopique Manitou dans le compte d'investissement 61501.506.3 (chariot télescopique Manitou).

La Présidente

Nicole Bachmann



La Secrétaire

Pauline Héritier